



Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un adjuvant

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché de l'adjuvant **HERBI ACTIF***

de la société **ALLIANCE AGRICOLE**
numéro de dossier **n°2025-0266**

*Vu le courrier d'information de l'Anses du 19 février 2025 relatif à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché de l'adjuvant **HERBI ACTIF**,*

*Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché de l'adjuvant **HERBI ACTIF**,*

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article R253-5 du code rural et de la pêche maritime sont respectées,

L'autorisation de mise sur le marché de l'adjuvant désigné ci-après **est arrivée à échéance**, en France dans les conditions précisées dans la présente décision.



Informations générales sur le produit

Nom du produit	HERBI ACTIF
Type de produit	Produit de revente
Titulaire	ALLIANCE AGRICOLE 31 bis rue Eugène Frère 08130 ATTIGNY France
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	108 g/L - triéthanolamine 21,6 g/L - polymère complexe d'éthylène et de propylène
Produit de référence	Nom commercial REGOR AGRI N° AMM 9100694
Numéro d'intrant	240-2016.01
Numéro d'AMM	2161099
Fonction	Adjuvant pour bouillie herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché

Date d'échéance de l'AMM	16/01/2025
Date limite pour la vente et la distribution	16/07/2025
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	16/07/2026

A Maisons-Alfort, le 28/04/2025

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)